

**2IRB**  
**EURL**  
**Au capital de 1 000,00 euros**  
**Siège social : 74 RUE AIME BROUSTAUT**  
**33470 GUJAN-MESTRAS**  
**800 069 718 RCS BORDEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE  
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28/10/2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le vingt-huit octobre  
À onze heures,

Monsieur Raphael BURGHARTZ

Associé unique de la société 2IRB

**A pris les décisions suivantes :**

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

Monsieur Raphael BURGHARTZ, associé unique, décide de transférer le siège social du 74 RUE AIME BROUSTAUT 33470 GUJAN-MESTRAS au 108 Route De Charbonnieras 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES et ce à compter du 28/10/2025.

En conséquence, l'associé unique modifie les statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 108 Route De Charbonnieras 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES."

Le reste de l'article est inchangé.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Raphael BURGHARTZ**